RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Crédit Mutuel
CCM PORTO VECCHIO
LES 4 PORTES BAT G LES 4 CHEMINS 20137 PORTO VECCHIO
☎ [redacted] FAX [redacted] ✉ [redacted] BIC : [redacted]

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :
CCM PORTO VECCHIO LES 4 PORTES BAT G LES 4 CHEMINS 20137 PORTO VECCHIO
déclare et atteste avoir reçu la somme de 2 000 €.
Mme DANIAU Chrystelle, gérant de la société A CASA DI SOLE , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 298 AVENUE DU CLUB HIPPIQUE 13090 AIX EN PROVENCE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	M. DUFOUR Frederic
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :
- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 31 mars 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

Chrystèle [redacted]